

Contrat FED/2013/328404**Secteur**

Diffusion audiovisuelle

Chef de fileOrganisation Internationale de la
Francophonie (OIF)**Partenaires**

CIRTEF, Belgique

Union Economique et Monétaire

Ouest-Africaine (UEMOA)

Institut National de l'Audiovisuel,
France

Institut Imagine, Burkina Faso

SARL Côte Ouest, Maurice

Société Soon, Sénégal



CAPITAL NUMÉRIQUE

Projet de dynamisation des marchés et de la production audiovisuels des pays ACP par la valorisation des œuvres et des stocks d'images numérisées

Alors même que les chaînes de télévision ACP manquent de moyens pour produire ou pour se procurer des programmes, elles valorisent peu les œuvres qu'elles diffusent, même quand elles ont du succès. Si aujourd'hui, les télévisions « n'ont pas de mémoire », c'est qu'elles ne sont pas organisées pour conserver et valoriser les images après leur mise à l'antenne, en l'absence de moyens appropriés et d'un cadre juridique adéquat. Ce projet, par son caractère mobilisateur, permettra de donner aux services d'archives un prestige et une crédibilité qui faciliteront, à terme, la levée des blocages techniques et organisationnels. Son objectif global est de relancer la diffusion des œuvres et la production audiovisuelle de pays ACP par la valorisation de catalogues d'œuvres et de stocks d'images numérisées au Nord et au Sud. Ses objectifs spécifiques sont de faire en sorte que les œuvres d'auteurs ACP disponibles sur des supports analogiques deviennent, grâce à leur numérisation, diffusables à la télévision, au cinéma ou via internet (VàD notamment) et consultables dans des cinémathèques et des médiathèques ; de faire en sorte que les stocks d'images des télévisions, mis en commun et rendus accessibles aux professionnels, permettent une production accrue de films documentaires ; d'encourager la pratique du dépôt légal audiovisuel. Parmi les 600 heures de programmes ACP conservées en 25 ans par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et numérisées par la Bibliothèque Nationale de France, plusieurs centaines d'heures peuvent faire l'objet de rediffusions sur des chaînes de télévision, dans des réseaux de projections (ambulantes ou en salles de cinéma) et via des portails de vidéo à la demande.

Les bénéficiaires du projet

Les professionnels du cinéma et de l'audiovisuel ACP, les cinéphiles, les téléspectateurs, les enseignants et les étudiants ACP.

Les résultats attendus

- Remontées de recettes vers les producteurs ACP (grâce à la remise en circulation de plusieurs centaines d'heures de films et de séries télévisées numérisés) induisant une relance de la production ;
- Augmentation des ventes d'œuvres ACP grâce à des catalogues plus étoffés permettant de créer et d'alimenter de nouvelles cases de programmes ;
- Lancement de 2 séries destinées à être alimentées durablement grâce à la mise en réseau des archives des télévisions ACP (14 h de programmes «pilotes») permettant le renforcement des capacités et de la diffusion ;
- Harmonisation des textes réglementaires sur le droit d'auteur et élaboration d'un texte portant sur le dépôt légal audiovisuel dans les pays de l'UEMOA ;
- Consolidation de l'Institut Imagine (Burkina Faso) comme centre de référence pour la conservation et la consultation du patrimoine audiovisuel.



Mis en œuvre par le Secrétariat
du Groupe des États ACP



Financé par
l'Union européenne





Durée : 36 mois
13/12/2013 - 12/12/2016

Budget total : 685,000.00 EUR

Montant de la subvention de l'UE : 500,000.00 EUR
(72.99%)

Lieu de l'action : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Haïti, Ile Maurice, République Centrafricaine, Mali, Madagascar, Mauritanie, Niger, RDC, Sénégal, Togo

Contact :

Pierre Barrot
Organisation Internationale
de la Francophonie
19-21 avenue Bosquet
75 007 Paris, France
Tél : +33 1 44 37 33 58
pierre.barrot@francophonie.org
www.francophonie.org

Les activités du projet

- Contact avec les ayants-droit des œuvres numérisées, incitation à la signature de contrats de distribution auprès des télévisions, en vidéo à la demande et par projections itinérantes ; fabrication de matériel promotionnel ;
- Création d'une plateforme de partage d'images (Archibald) entre 20 télévisions partenaires et production « pilote » de 14 heures de programmes ;
- Formation de journalistes et réalisateurs ACP à l'exploitation d'images d'archives ;
- Appui à l'Institut Imagine pour la gestion et l'enrichissement de son fonds audiovisuel mis à disposition des étudiants, enseignants et chercheurs ;
- Appui aux groupes d'experts de l'UEMOA pour l'élaboration et la validation de textes sur le droit d'auteur et le dépôt légal audiovisuel.

La durabilité de l'action

L'accès aux fonds audiovisuels numérisés stimulera le potentiel créatif des pays ACP en faisant jouer deux mécanismes : injection de recettes dans les sociétés de production grâce à la vente d'éléments de leurs catalogues qui avaient cessé d'être valorisés, relance de la production de documentaires au sein des télévisions, et, à terme, dans le secteur de la production indépendante grâce à la mise en réseau des stocks d'archives.

La certitude de pouvoir disposer d'un nombre d'œuvres suffisant va amener les télévisions à créer des cases « documentaires » ou « téléfilms » qu'il aurait été difficile d'alimenter auparavant. A son tour, l'existence de ces nouvelles cases stimulera la production. Quant aux archives des télévisions, leur mise en commun à l'occasion d'un projet de production de documentaires (programmes courts « Flashback » et série « Mémoire vive ») les mettra en valeur et permettra de multiplier les ventes d'images à des producteurs des Etats ACP mais aussi d'Europe ; l'augmentation de l'offre due à la remise en circulation d'œuvres devenues inaccessibles (à cause de l'obsolescence des supports analogiques) permettra à la production des pays ACP francophones d'occuper de nouveaux créneaux ; la mise en commun et l'accès par des professionnels à des stocks d'images des télévisions vont permettre une production accrue de films documentaires. La valorisation des archives des télévisions ouvrira la voie à un nouveau champ d'action en matière de production et de coproduction et permettra des ventes d'images hors de la zone ACP, favorisant la création de nouveaux emplois dans les services d'archives des télévisions, dans la production audiovisuelle et dans la distribution de programmes.

L'appui au groupe d'experts mis en place par l'UEMOA permettra de faciliter l'élaboration d'un règlement sur le droit d'auteur et le dépôt légal audiovisuel pour huit Etats ACP (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo).

Enfin, l'intervention d'experts de la Bibliothèque Nationale de France auprès de l'Institut Imagine du Burkina Faso permettra un transfert d'expérience et un renforcement des compétences au niveau ACP.